

Going Home

La newsletter aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne

N° 3/08

Editorial août 2008

Chère lectrices, cher lecteurs,

La Section Aide au retour met en œuvre les mesures d'aide au retour en collaboration avec ses partenaires. Son objectif consiste notamment à encourager le retour volontaire des personnes relevant du domaine de l'asile et, parfois, de celui des étrangers. Les diverses offres qu'elle propose permettent chaque mois le retour volontaire de 100 à 150 personnes dans leur pays d'origine. Voilà qui n'est pas nouveau.

Mais saviez-vous que, depuis une dizaine d'années, cette même section met en œuvre, en partenariat avec la Direction pour le développement et la coopération (DDC), des projets dits d'aide structurelle ? Financés par l'ODM et coordonnés par le Groupe directeur interdépartemental d'aide au retour (ILR), ils sont destinés, en premier lieu, non aux personnes qui retournent dans leur pays de provenance, mais aux autorités ainsi qu'à la population de ces pays. De tels projets sont actuellement réalisés en Bosnie-et-Herzégovine, au Kosovo, en Serbie, en Arménie, en Géorgie, en Afghanistan, en Syrie, au Maroc, en Libye, en Guinée, au Mali et au Nigéria.

Depuis l'introduction, le 1er janvier 2008, d'une base légale à l'art. 93 de la loi sur l'asile (LA-si), la Section Aide au retour a en outre repris la conduite des projets de prévention de la migration irrégulière (PiM). La migration irrégulière et celle de transit sont des sujets d'actualité évoqués presque quotidiennement dans les médias. Lors du voyage de service de l'ILR en Libye, au début du mois de juillet 2008, la délégation suisse a pu constater de visu les problèmes qu'elles engendrent dans les pays concernés. Ces dernières années, les Etats nord-africains servent toujours plus de pays de transit à des clandestins en provenance d'Afrique de l'Ouest, du Soudan, de la Corne d'Afrique et d'autres régions subsahariennes. La plupart de ces personnes tentent de gagner l'Europe. Certains de leurs itinéraires passent par la Libye et l'Italie. Au cours de leur voyage, ces gens sont exposés à une multitude de risques. Chaque année, des dizaines

de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tentent un dangereux périple méditerranéen dans de fragiles embarcations. Plusieurs centaines de milliers de ces migrants séjournent ainsi irrégulièrement en Libye. Souvent employés comme journaliers, ils n'ont pas de contrat de travail et n'ont aucun moyen de régulariser leur séjour. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OIM, l'économie libyenne s'écroulerait sans cette main-d'œuvre. Et pourtant, ni le gouvernement libyen, ni la population locale n'apprécient la présence de ces migrants.

La présente édition de la newsletter Going Home traite de la PiM en s'employant à démontrer comment la Suisse aborde ce sujet, notamment par l'entremise de l'ODM.

Je vous souhaite une bonne et agréable lecture.

Eric Kaser, chef de la Section Aide au retour de l'ODM

Contenu

1. En titre:

Prévention de la migration irrégulière (PiM)

- Prévention de la migratoire irrégulière PiM
- PiM dans le contexte européen et international
- Migration irrégulière par voie aérienne
- Dialogue MTM
- PiM et lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrations

2. Echos des CVR et des CEP

- « Parcours migratoire »

3. Echos des bureaux de l'OIM

- OIM Dakar: Diversifier les formes de lutte contre la migration irrégulière, un projet de sensibilisation des jeunes au Sénégal

4. Aide structurelle et PiM

- Projet « Stranded Migrants » Maroc et Libye
- Migration de transit et retour de migrants de Bosnie-Herzégovine

5. Exemples concrets de retours

- Exemple d'un migrant ayant bénéficié du projet « Stranded Migrants » Maroc
- Exemples de migrants ayant bénéficié du projet « Stranded Migrants » Libye

6. Varia

- What's new
- Manifestations

1. En titre:

« Prévention de la migration irrégulière » (PiM)

Saskia Schenker, ODM, Section Aide au retour

Depuis 2002, le Groupe directeur interdépartemental d'aide au retour (ILR) se penche sur la « prévention de la migration irrégulière ». En cela, il est épaulé par des experts de l'Office fédéral des migrations (ODM), de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et de la Division politique IV (DP IV) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En novembre 2003, l'ILR a approuvé un premier rapport sur la question, qui a été complété par une étude réalisée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM). Sur la base du constat que les projets de prévention pouvaient porter sur diverses causes de la migration irrégulière, le rapport a identifié les catégories suivantes de projets potentiels :



- amélioration des conditions de vie
- amélioration de la sécurité humaine
- communication / information
- partenariats, dialogue et recherche en matière migratoire
- formation des autorités dans la gestion de la migration
- soutien en vue du retour.

L'état des lieux sur la prévention de la migration irrégulière, réalisée par l'OIM Berne pour le compte de la Journée annuelle de l'ILR d'octobre 2007, fournit un aperçu de la thématique et une base de discussion solide pour l'adoption d'une procédure relative à la

prévention de la migration irrégulière dans le cadre de l'ILR. Après un retour sur les principales observations du rapport 2003 sur la prévention de la migration irrégulière et une courte digression consacrée au débat autour de cette question à l'échelle de l'UE et au niveau mondial, le document cite les projets qui ont été financés par la Suisse jusqu'à ce jour, en se fondant essentiellement sur les catégories de projets mentionnées précédemment.



Une disposition relative à la prévention de la migration irrégulière a été introduite dans la loi sur l'asile avec effet au 1er janvier 2008, créant une base légale claire pour la mise en œuvre de projets dans ce domaine.

En effet, aux termes de l'art. 93, al. 2, LASi, « les programmes à l'étranger peuvent également viser à prévenir la migration irrégulière. Les programmes visant à prévenir la migration irrégulière sont ceux qui contribuent à réduire à court terme le risque d'une migration primaire ou secondaire en Suisse ». Dans l'art. 71, al. 4, de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement, il est précisé : « Font également partie des programmes à l'étranger les mesures prises dans les pays de provenance ou de transit en vue de contribuer à la prévention de la migration irrégulière en Suisse, comme celle qui consiste à mener des campagnes d'information et de sensibilisation en faveur des personnes relevant des domaines de l'asile et des étrangers ».

Depuis le 1er janvier 2008, la prévention en matière de migration irrégulière est placée sous la responsabilité de la Section Aide au retour de l'ODM. Lors de sa séance du 23 janvier 2008, l'ILR a approuvé puis adopté le mandat de l'équipe de projet.

Cette base légale limite le mandat de l'équipe de projet « Prévention de la migration irrégulière » de l'ILR à des projets ayant des effets à court terme. Les projets d'aide structurelle de l'ILR réalisés au titre des programmes d'aide au retour visent, par contre, des objectifs à moyen ou long terme.

Les projets menés par le Comité du Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (IAM) au titre du mandat « Protection in the Region (PiR) » ont pour objectif de mettre en place des structures à moyen et à long terme destinées à améliorer la protection des réfugiés sur place et de contribuer à la création de solutions durables. La distinction entre le mandat de l'équipe de projet (Project team : PT) PiM, d'une part, et l'aide structurelle financée par la Section Aide au retour et le mandat de la PT PiR, d'autre part, est ainsi garantie.

Le groupe de travail PiM est formé de représentants de l'ODM, de la DDC, de la DP IV et de l'OIM. Le chef de la Section Aide au retour en assume la direction. Cette équipe de projet est chargée de planifier et de mettre en œuvre des projets de prévention de la migration irrégulière dans des pays prioritaires. Une fois approuvés par l'ILR, les projets en question sont financés par l'ODM. La liste des pays prioritaires est fonction des évolutions de la politique migratoire.

Les projets ci-après entrent dans cette catégorie :

- campagnes d'information et de sensibilisation destinées aux migrants potentiels
- soutien aux migrants irréguliers lors du retour à partir d'un pays de transit (projets destinés aux migrants échoués « stranded migrants »)

La migration illégale :

Le terme « migration illégale » désigne un thème transversal qui recouvre l'ensemble des mesures de l'ODM visant à éviter et à réduire la migration illégale. Ces mesures portent entre autres sur les domaines suivants : procédure de visas et contrôle à la frontière, abus dans les domaines de l'asile et des étrangers, droit de la nationalité, lutte contre le terrorisme, trafic de migrants, traite d'êtres humains, coopération entre les autorités. Le Comité d'experts Migration illégale et criminalité des étrangers, composé de spécialistes de la Confédération et des cantons, se réunit régulièrement pour traiter ces thèmes. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter la page suivante :

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/illegale_migration.html

PiM dans le contexte européen et international

Miriam Martin, OIM Berne

En dépit des efforts importants qui ont été déployés ces dernières années dans les domaines de la protection des frontières et de la saisie de données, le nombre de migrants en situation irrégulière n'a pas diminué en Europe. Les facteurs d'incitation subsistent dans les pays de provenance, où des centaines d'individus risquent leur vie chaque jour pour échapper à la pauvreté. Les interventions au titre de la prévention de la migration irrégulière s'inscrivent dans un contexte ambivalent marqué à la fois par une tendance à privilégier des formes de gestion des flux migratoires à caractère restrictif et par la reconnaissance croissante des opportunités de la migration.

Sans oublier que la prévention de la migration irrégulière présente une interdépendance complexe avec des questions relevant de la politique de sécurité et que la thématique migration contrôlée / sécurité à la frontière est au cœur des sujets débattus à l'échelle européenne et mondiale. Il convient néanmoins de relever la volonté affichée de combattre les causes de la migration irrégulière dans le cadre de la reconnaissance des chances de la migration régulière (corrélation entre la migration et le développement), laquelle se traduit notamment par des actions destinées à maîtriser les flux de migrants et de réfugiés à l'échelle régionale (Protection in the Region, PiR) et, partant, à renforcer les capacités d'accueil et d'approvisionnement des régions de provenance.

Les Etats membres de l'Union européenne (UE) ont convenu de développer une politique d'immigration commune dont la priorité irait à la lutte contre l'immigration illégale. A l'heure actuelle, l'action de l'UE en matière de gestion de la migration est guidée par une approche globale (« comprehensive approach »), qui tend à un équilibre entre sécurité et droits de l'homme tout en essayant de tenir compte de l'ensemble des étapes du processus d'immigration irrégulière. A cet égard, elle mise tout particulièrement sur la collaboration avec des Etats tiers, la sécurité des frontières extérieures, la lutte contre le travail clandestin et la politique de retour. La collaboration et la mise en place de partenariats avec des Etats tiers (p. ex. dans le cadre de la réduction des facteurs d'incitation) est une composante essentielle de la

migration et la principale priorité politique de la lutte contre l'immigration illégale.

Dans le cadre du financement pour la période de 2007 à 2013, l'UE a lancé le nouveau « Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile » pour des projets opérationnels. S'appuyant sur les expériences recueillies lors du programme précédent, Aeneas, il vise à soutenir l'ensemble des efforts déployés par les Etats tiers en vue d'améliorer la gestion des flux migratoires et s'intéresse ainsi à tous les aspects de la migration (migration et développement, migration de la main-d'œuvre, migration illégale et traite d'êtres humains, droits de l'homme, asile et protection internationale). Parmi les dernières évolutions intervenues au niveau de l'approche globale de l'UE en matière de politique migratoire, il convient de relever des propositions relatives à une migration circulaire et à des partenariats de mobilité. Il est aussi question d'introduire une « carte bleue » en faveur des immigrés qualifiés (un pendant à la greencard délivrée par les Etats-Unis).

Exemples de projets menés dans le domaine de la promotion de la migration régulière

Reconnue à l'échelle internationale et mise en œuvre concrètement par les Etats membres de l'UE, la promotion de solutions de migration légale compte également au nombre des composantes-clés de la prévention de la migration irrégulière.

A titre d'exemple, le soutien de la migration légale et la diffusion d'information s'y rapportant sont au cœur du projet Aeneas « Développement des capacités, information et sensibilisation à la promotion des migrations légales depuis et dans les pays des Balkans occidentaux », lequel a été lancé le 1er février 2008 et est cofinancé par la Commission européenne, l'Allemagne et la Suisse. Le réseau géré par l'OIM de « Migrant Service Centres » (MSC) en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Macédoine, au Monténégro et en Serbie propose informations et conseils aux migrants (potentiels), tout en faisant office de médiateur et en s'employant à prévenir la migration irrégulière. Les informations diffusées sur le site web <http://www.migrantservicecentres.org/> peuvent être consultées dans plusieurs langues.

En Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan, des centres d'information sur la migration (MRC – Migration

Resource Centers) ont été ouverts dans le cadre du projet Aeneas intitulé « Informed Migration – An Integrated Approach to Promoting Legal Migration through National Capacity Building an Inter-Regional Dialogue between the South Caucasus and the EU » qui a été conduit en 2004. En Géorgie, les migrants potentiels peuvent adresser les questions qu'ils se posent concernant les solutions de migration légale et les risques inhérents à la migration irrégulière par téléphone aux collaborateurs de quatre centres (Tbilissi, Kutaisi, Batumi et Gurjaani) ou demander un entretien individuel. Depuis leur ouverture, il y a deux ans à peine, ces centres ont fourni une prestation de conseil à plus de 2000 personnes. Le projet a en outre permis de recueillir d'importantes informations statistiques. Les chiffres montrent, par exemple, que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'informer sur les possibilités de migration légale (54% / 45%) et que 50% des migrants potentiels sont titulaires d'un diplôme universitaire. Pour de plus amples informations sur le projet et les données statistiques, veuillez consulter le site <http://www.iom.ge/informedmigration/>.

Migration irrégulière par voie aérienne

Ravin Marday, SwissREPAT, ODM

Avant d'être engagé à l'ODM en mai 2008 comme chef de service suppléant de swissREPAT, j'ai voyagé pendant plusieurs années entre la Suisse, des pays de destination traditionnels comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ainsi que des pays de provenance classiques comme l'Albanie et le Nigéria. Dans ces derniers, je procédais à des contrôles d'identité chez Checkport Switzerland Ltd. pour le compte de l'ex-Swissair, puis de Swiss International Air Lines (Swiss). Les passagers désireux d'embarquer à Tirana ou à Lagos devaient me présenter leurs documents de voyage. Il n'était pas rare d'avoir affaire à des falsifications ou à l'utilisation abusive de papiers d'identité officiels.

Les jours de pointe, je refusais l'embarquement à des passagers, parfois jusqu'à 25 passagers, au Murtala Mohammed International Airport à Lagos pour cause de documents de voyage illégaux. A titre de comparaison, en 2007, la police cantonale de l'aéroport de Zurich-Kloten a vérifié l'authenticité de 3395 pièces d'identité, parmi lesquelles le service spécialisé du contrôle frontalier a identifié 738 falsifications ou documents non conformes (usurpations).



La qualité des faux documents est très variable, allant de reproductions quasi parfaites à des copies faites par des amateurs, que même des novices détecteraient à l'œil nu. Les deux documents fantaisistes qui figurent en illustration appartiennent à cette dernière catégorie. A gauche, il s'agit d'une carte d'identité britannique et à droite dudit «World Service Authority Passport (WSAP)». Pour identifier de tels faux, il importe premièrement de savoir si les papiers présentés ont été émis par une autorité officielle d'un pays existant. Sachant que la Grande-Bretagne ne délivre pas (encore) de carte d'identité, le document reproduit n'a de toute évidence aucune validité. Le WSAP n'est pas moins fantaisiste, lui qui est garanti valable pour tous les pays de la Terre, ce qui implique que l'heureux détenteur d'un tel passeport peut voyager dans le monde entier sans visa. Ce n'est évidemment pas le cas, bien au contraire. Si ce document peut être acquis en toute légalité sur Internet (www.worldgovernment.org), il n'est assorti d'aucun droit de passage des frontières. A l'ancien aéroport Rina de Tirana, des passagers ont aussi tenté - en vain - de monter à bord d'un vol Swiss munis d'un WSAP. Mon travail consistait précisément à prévenir de tels scénarios. La police aéroportuaire locale ne s'intéresse guère aux migrants illégaux, raison pour laquelle ces passeports restent en circulation et changent parfois de propriétaire. Autant dire que le cercle de recyclage des faux documents fonctionne bien.

La migration irrégulière par voie aérienne est considérée comme la version de luxe, tant elle est chère. Cela peut aussi être le cas pour les aéroports concernés, car les autorités des pays de destination amendent les transporteurs de personnes qui ne répondent pas aux conditions d'entrée sur le territoire national. Outre les détenteurs de faux documents, il y a aussi les personnes qui (inconsciemment) n'ont pas pris la peine de vérifier si elles avaient besoin d'un visa pour se rendre dans un pays déterminé. Malgré le pourcentage comparativement faible de passagers dont les papiers ne sont pas en règle, il vaut la peine pour les compagnies aériennes, tant au niveau financier qu'en

termes de politique de sécurité, d'agir de manière préventive.

Bien que les autorités ou d'autres institutions assurent des contrôles de sortie à la frontière, des sociétés spécialisées sont engagées pour vérifier encore une fois les documents des passagers selon le pays de destination. Les contrôles d'identité effectués directement à la porte d'embarquement sont ainsi devenus monnaie courante. C'est l'annexe 9 de l'Accord de Chicago conclu par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui forme la base légale des contrôles d'identité opérés par des organes non étatiques qui, que ce soit à la porte d'embarquement ou lors de l'enregistrement, pourraient être utilisés comme points de contact (touchpoints) efficaces dans le cadre de la prévention de la migration irrégulière (PiM) pour mener, par exemple, des campagnes d'information ciblées. Dans le jargon du marketing, le terme «touchpoint» désigne les divers points de contact par lesquels les clients (potentiels) sont mis en contact avec une marque. Dans le contexte de la prévention de la migration irrégulière, de tels points de contact permettraient d'atteindre sans équivoque le groupe-cible des migrants irréguliers. Dans la pratique, cela pourrait ressembler à ceci : un conseiller en documents d'identité constate une falsification intentionnelle et refuse à la personne concernée d'embarquer à bord de l'avion. En guise de consolation, il lui remet une brochure d'information qui, dans l'idéal, conduit à un changement de comportement chez le migrant et prévient de nouvelles tentatives de migration irrégulière.

Dialogue MTM

Benedikt Kaelin, ODM, Etat-major Affaires internationales

Le processus Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (Dialogue on Mediterranean Transit Migration, MTM) est né d'une initiative du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM). Il a pour but de favoriser des échanges approfondis entre Etats du bassin méditerranéen sur la question de la migration. Le CIDPM s'efforce de mettre en place et de développer des structures visant à freiner la migration irrégulière et à faciliter la migration légale, un processus qu'il a initié en 2002 et 2003 avec le soutien de la Commission européenne.

Le dialogue MTM associe des Etats arabes (pays du Maghreb plus Egypte, Liban, Libye et Syrie) et des Etats européens (pays membres de l'UE, Norvège,

Suisse et Turquie). L'Australie ainsi que de nombreuses organisations internationales y sont en outre associées en qualité d'observatrices. Cette initiative poursuit un double objectif : il s'agit premièrement de soutenir les efforts déployés en matière de migration à l'échelon international et régional en Afrique, au Proche-Orient et en Europe et, deuxièmement, de garantir des échanges réguliers entre les intervenants. Le projet MTM se fonde sur une collaboration intergouvernementale mettant l'accent sur les acteurs étatiques et les problèmes d'ordre technique et politique qu'ils rencontrent dans la gestion des flux migratoires, sur un échange informel de vues et de perspectives, ainsi que sur une orientation claire vers les réalités actuelles des Etats partie au processus.

Au cours de la première phase du dialogue, les Etats partenaires ont convenu d'un plan de travail, qui divise l'organisation des futurs travaux en deux domaines fondamentaux : d'un côté, le renforcement, au niveau opérationnel, de la collaboration pour combattre la migration irrégulière ; de l'autre, la lutte à plus long terme contre les causes de la migration irrégulière avec, en point de mire, le rapport entre migration et développement. Diverses conférences, organisées durant la deuxième phase du projet en 2004 et 2005, ont permis de préciser et d'approfondir ces axes prioritaires.

African and Mediterranean Migration Routes



En collaboration avec Europol et Frontex, le CIDPM a lancé en 2006 le projet « Vers une réponse globale aux flux migratoires mixtes » (Towards a Comprehensive Response to Mixed Migration Flows). Cette troisième phase visait, avant tout, à consolider la coopération entre Etats arabes et européens afin d'instaurer un dialogue constructif et dynamique. La conférence marquant la clôture de ce troisième volet

du projet s'est déroulée à Genève les 30 et 31 janvier 2008. Organisée avec le concours de l'Etat-major Affaires internationales de l'Office fédéral des migrations (ODM), cette rencontre a été l'occasion de présenter un document de travail des Etats partenaires arabes et européens pour la gestion conjointe des flux de réfugiés, ainsi que la carte interactive « MTM I-map », disponible depuis 2007.

Ces deux derniers projets sont au cœur de la quatrième phase du dialogue MTM, lancée en janvier 2008. Baptisée « Un dialogue en action » (A dialogue in action), elle a pour objectif de concrétiser les projets conformément aux principales priorités définies. La carte interactive « MTM I-map » constitue un outil important pour y parvenir. Sa fonction première est de permettre l'échange d'informations entre Etats arabes et européens. Uniquement accessible au moyen d'un mot de passe, elle indique les principaux axes de migration et détaille les risques et les menaces auxquels sont exposés les Etats partenaires. Elle se distingue par sa flexibilité, puisqu'il est à tout moment possible d'y reporter les plus récents changements d'itinéraires et d'y projeter la probable évolution des grands axes migratoires. Le principal intérêt de ce dispositif est qu'il permet un rapprochement entre Etats partenaires par l'échange d'informations stratégiques ; il facilite aussi les recherches, son interface étant disponible en anglais, en français et en arabe. Qui plus est, cet instrument est appelé à favoriser l'émergence de nouvelles initiatives dans le cadre de la collaboration entre Etats arabes et européens. L'ODM alloue une contribution annuelle de 50 000 francs au projet « MTM I-map » depuis son lancement. A l'avenir, le dialogue MTM se concentrera en premier lieu sur les défis, définis dans le document « Un dialogue en action », que devront relever les Etats partenaires. Développement de la carte interactive MTM, sécurité des documents, création de centres contre la traite d'êtres humains, amélioration des capacités d'accueil et de détention, contacts avec la communauté des migrants et rapatriements dans les pays d'origine : telles seront, à l'avenir, les priorités des Etats associés à ce processus.

PiM et lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants

Tanja Brombacher, OIM Berne

Dans le monde entier, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants apparaissent souvent comme les formes les plus extrêmes de la migration irrégulière

dans le débat autour de la migration irrégulière et illégale. Le trafic de migrants peut représenter une forme dangereuse et abusive de la migration illégale. La traite d'êtres humains constitue une violation grave du droit des migrants qui entraîne des suites dramatiques pour les personnes concernées. Le trafic de migrants ouvre la voie à l'exploitation et à la traite d'êtres humains. Sans oublier que ces activités sont souvent le fait de membres d'organisations criminelles et menacent par conséquent la sécurité des personnes concernées. La dernière édition de la Newsletter Going Home est consacrée au thème de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants, ainsi qu'aux moyens permettant de combattre ce phénomène.

Partout dans le monde, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants sont considérés comme des actes criminels. Des mesures efficaces de lutte contre la traite d'êtres humains devraient permettre de garantir une approche globale. Ces mesures sont souvent désignées par les 3 P, c'est-à-dire Prévention (prévention), Protection (protection et aide directe) et Prosecution (poursuite pénale). Faute de mesures de protection et d'aide, il n'est pas possible d'envisager de poursuite pénale. Aussi la priorité va-t-elle aux actions destinées à protéger et à venir en aide aux personnes concernées. Telles qu'elles sont définies dans ce contexte, les mesures relevant de la prévention visent à s'intéresser à la traite d'êtres humains avant qu'elle ne devienne une réalité.

Souvent, la prévention s'opère au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation dans les pays de provenance et de destination, dont l'objectif est d'informer la population des dangers de la traite des êtres humains tout en l'incitant à signaler toute situation douteuse afin de renforcer la protection des personnes visées par les stratégies d'approche des organisations de passeurs. Ces campagnes sont véhiculées non seulement par les médias de masse, mais également par d'autres moyens, tels que le théâtre et la communication personnelle, l'objectif de cette diversification étant de cibler le message et d'atteindre des groupes spécifiques. Dans les pays de provenance, les campagnes de sensibilisation s'accompagnent de projets destinés à accroître les revenus. Enfin, on relèvera qu'un nombre croissant de mesures de prévention visent à sensibiliser la collectivité (entreprises, consommateurs, etc.) dans les pays demandeurs.



2. Echos des CVR et des CEP

« Parcours migratoire »

Mira Nikolic, REZ EVZ Chiasso, Jean Quartarolo, REZ EVZ Vallorbe

La confrontation avec la thématique de la migration irrégulière est également présente dans le cadre de l'aide au retour dans les Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) – même si celle-ci est souvent implicite et doit être lue « entre les lignes ».

La conseillère ou le conseiller en vue du retour des CEP n'a généralement pas connaissance du parcours migratoire des personnes qu'il conseille. Les informations concernant les événements passés entre le départ du pays d'origine et l'enregistrement du migrant dans le CEP et au programme REZ sont, en principe, développées lors de l'audition faite par les collaborateurs de l'ODM.

Les conseillères et conseillers en vue du retour dans les centres ne sont pas tenus d'interroger les personnes souhaitant rentrer volontairement sur ce sujet. Les migrantes et les migrants sont dès lors libres de raconter ou non leur parcours. La conseillère ou le conseiller en vue du retour se concentre sur la meilleure manière d'organiser le retour et la réintégration de cette personne dans son pays d'origine plutôt que de procéder à une « audition ». Si la conseillère ou le conseiller vient à apprendre quelque chose sur le parcours migratoire d'un individu, cela n'est que le fait d'une relation de confiance et de la propre initiative de cette personne. Mais, dans ce cas, il ne s'agit bien souvent que de bribes de récit du voyage du pays d'origine jusqu'en Suisse.

Les collaborateurs REZ ont remarqué que, du petit nombre de ressortissants africains participant au programme REZ, aucun ne parle de son parcours migratoire avant son arrivée en Europe. C'est pourquoi les conseillères et conseillers ne savent pas non plus si ces personnes ont vécu dans d'autres pays africains durant une certaine période de leur

parcours. Une seule personne a admis avoir passé auparavant 7 ans en Europe (Espagne, Allemagne) avant de demander l'aide au retour en Suisse.

Une autre personne originaire du continent asiatique a dit avoir séjourné dans plusieurs pays asiatiques avant de passer par la République tchèque et l'Italie pour finalement atteindre la Suisse. D'autres migrantes et migrants expliquent avoir demandé l'asile en Suisse après s'être vu refuser leur demande dans un autre pays européen.

Les raisons invoquées pour expliquer l'interruption de leur parcours migratoire et la décision de retourner dans leur pays d'origine sont souvent d'ordre familial, par exemple les retrouvailles avec la famille, la maladie ou la mort d'un proche, ou encore le désir de vivre en situation régulière.

3. Echos des bureaux de l'OIM

Diversifier les formes de lutte contre la migration irrégulière, un projet de sensibilisation des jeunes sur les dangers de la migration irrégulière au Sénégal

Laurent de Boeck, OIM Dakar

« Redonner la foi aux jeunes », voilà ce qu'espère Mor Faye à travers son partenariat avec le bureau régional de l'Organisation internationale pour les migrations à Dakar. Mor Faye, aussi appelé « Murf* » est un artiste plasticien réputé de Pikine, où il a fondé une association d'artistes plasticiens, l'ASAPP. ASAPP a l'objectif de promouvoir les artistes au sein de la société sénégalaise et de soutenir les jeunes intéressés par l'art.



Avec presque deux millions d'habitants, répartis sur 16 communes d'arrondissement, Pikine est la plus grosse banlieue de Dakar capitale du Sénégal. C'est depuis Pikine, et particulièrement Thiaroye-sur-Mer, que les premières pirogues ont quitté le Sénégal pour accoster aux Iles Canaries d'Espagne en décembre 2005. Depuis lors, nombreux sont les jeunes qui tentent « leur chance » dans ce

processus migratoire hasardeux à partir des côtes sénégalaises.

Profitant de la notoriété internationale de la Biennale de l'Art contemporain, Dak'Art 2008, Mor Faye a mobilisé 11 artistes du Sénégal mais également de Guinée-Bissau et de Gambie, là où les jeunes prennent la pirogue au risque de leurs vies pour rejoindre l'Europe. Dans le cadre de ce combat, Mor Faye et ses artistes entendent créer des débats au sein de la population sur le danger de la migration clandestine, la souffrance et le traumatisme de la perte de celles et ceux causée par les nombreux naufrages de clandestins et les disparitions dans le désert entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb. Il souhaite également donner un message d'espoir auprès des jeunes et de la population dakaroise et promouvoir le métier d'artiste plasticien, comme une profession digne et rentable, une occasion de promouvoir le Sénégal et de répondre à ses besoins quotidiens.



C'est dans ce même contexte que Mor a lancé son initiative « Jeunes et migration clandestine », un projet de communication par l'art sur ce

fléau qui frappe nombre de foyers dans sa commune. Il s'agit de faire part des réalités, faire parler les faits, pour mettre l'art au service du dialogue et de la lutte contre l'émigration clandestine.

Le projet est simple : rassembler des artistes de renommée, inviter les écoles et les jeunes de la commune à se retrouver pendant une semaine pour un atelier de partage d'expérience et de techniques artistiques en vue d'exprimer un message simple : « La migration clandestine est dangereuse. Le Sénégal est une terre d'opportunités ».

Durant l'atelier et pendant les trois semaines de l'exposition, des débats sont organisés avec les jeunes, les communicateurs traditionnels (« les archives du pays »), les autorités et les artistes pour briser le silence sur la migration clandestine, et créer un débat sur « barca wala barsakh » -Barcelone ou l'au-delà, le mot d'ordre souvent utilisé au Sénégal par les passeurs pour encourager les jeunes à utiliser les pirogues.

*«Murf» vient de 'Mon Ultimatum Recours, c'est la Foi'.

Au terme de l'atelier, les œuvres des jeunes et des artistes seront mises en vente au profit des familles des jeunes et des nouveaux artistes, un moyen efficace d'encourager les jeunes à considérer l'art comme un métier et un moyen de vivre au Sénégal. Profitant de la Biennale de l'Art du Sénégal Dak'Art, l'exposition a suscité un grand enthousiasme au sein de la population pikinoise et d'ailleurs. Ovationné par le public, Mor Faye est devenu un personnage exemplaire parmi ses concitoyens. Plus de vingt œuvres réalisées par des jeunes et des artistes ont été exposées au Centre Culturel de Pikine du 24 mai au 9 juin 2008.



Depuis le 9 juin 2008, l'exposition est présentée en Gambie et en Guinée-Bissau, afin de poursuivre cette approche innovante de communiquer et créer des débats au sein de la population sur la migration irrégulière. Cette initiative s'inscrit dans un programme plus vaste pour la sensibilisation de proximité

auprès des populations du Sénégal et la sous-région sur les dangers de la migration irrégulière. Ce programme initié par l'OIM et soutenu par le gouvernement d'Espagne encourage les initiatives de la société civile à travers les pays.

4. Aide structurelle et PiM

Projet « Stranded Migrants » Maroc et Libye

Odile Robert, OIM Berne, Jürg Zumstein, DDC

Depuis quelques années, les Etats d'Afrique du Nord servent de plus en plus de pays de transit à des gens venus d'Afrique de l'Ouest, du Soudan, de la Corne d'Afrique et d'autres régions subsahariennes, qui quittent leur contrée d'origine pour divers motifs. La majorité de ces personnes tentent de rallier l'Europe, plus précisément l'Italie via la Libye, l'Espagne via le Maroc et les îles Canaries. Leur périple est jalonné de multiples dangers. Après la longue traversée du Sahara au péril de leur vie, des centaines de milliers arrivent à bout de forces dans un pays nord-africain, où ils se retrouvent bloqués. Du fait de leur statut

irrégulier, les migrants bloqués ne bénéficient souvent d'aucune protection juridique, sont menacés dans leur intégrité physique (vol, torture, viol, traite d'êtres humains), ne sont pas en mesure d'assurer leurs besoins vitaux en nourriture et en logement, n'ont pas accès aux soins médicaux et souffrent de traumatismes psychiques et leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école. Les réfugiés politiques n'ont qu'un accès limité à une procédure d'asile.

Au Maroc et en Libye, l'aide humanitaire de la DDC mène des projets en faveur des migrants de passage bloqués, lesquels visent à assurer leur survie et l'amélioration de leurs conditions de vie, une meilleure protection juridique et, si possible, leur retour volontaire dans leur pays de provenance. Les projets d'aide d'urgence sont réalisés avec le concours d'organisations internationales non gouvernementales (p. ex. Caritas du Maroc), la priorité allant à la couverture des besoins vitaux (alimentation, soins médicaux, hébergement, soutien psychologique).



De plus, dans le cadre de la collaboration avec l'ODM sous l'égide de l'ILR, l'aide humanitaire de la DDC soutient des solutions durables pour les migrants échoués comme par exemple un projet de l'OIM au Maroc qui est financé par l'ODM :

Le projet de retour volontaire assisté de migrants irréguliers au Maroc et de réinsertion dans leur pays d'origine est mis en œuvre par l'OIM en partenariat avec les autorités marocaines et d'autres partenaires locaux. Ce projet a commencé en mars 2007 pour une durée de 12 mois. Il a été prolongé dans une deuxième phase cofinancée par la Suisse et plusieurs pays européens d'avril 2008 à mars 2009.

Ce projet offre une alternative à cette situation humanitaire critique à travers la mise en œuvre d'un mécanisme efficace de retour volontaire. Il répond également à une demande croissante de la part des migrants. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Assister le retour volontaire de migrants en situation irrégulière au Maroc, en accordant une priorité aux personnes vulnérables ;

- Fournir un appui à la réinsertion des migrants irréguliers dans leur pays d'origine ;
- Renforcer les capacités du gouvernement marocain pour la gestion des flux migratoires ;
- Renforcer le partenariat avec les autorités marocaines et les partenaires locaux ;
- Contribuer par une réponse humaine à la gestion et à la prévention des flux migratoires irréguliers au Maroc.

Ce programme remporte un grand succès et en une année plus de 150 migrants avaient déjà bénéficié d'une aide au retour et à la réinsertion dans leur pays d'origine. Sur ce modèle, le financement d'un projet similaire en Libye est en planification. L'aide de la Suisse est complétée par le soutien financier d'autres pays européens ainsi que de la commission européenne afin d'offrir une alternative à ces migrants en situation de détresse.



Migration de transit et retour de migrants de Bosnie-Herzégovine

Sonja Kyburz, OIM Berne, Kathrin Stocker, DDC

La situation géographique favorable, la perméabilité des frontières dans la région et le manque d'expérience des autorités en matière de gestion de la migration irrégulière sont autant de facteurs qui font de la Bosnie-Herzégovine un pays de transit attrayant pour les personnes qui migrent clandestinement vers l'Europe occidentale. A la lumière de ce constat, l'OIM a mis sur pied, en collaboration avec l'ODM (qui assure le financement) et la DDC (chargée de la mise en œuvre), le projet d'aide au retour « Assisted Voluntary Return for Stranded Irregular Migrants in Bosnia and Herzegovina », lequel a été lancé en 2001. Fin décembre 2006, le projet est entré dans une nouvelle phase, qui s'est prolongée jusqu'en février 2008.

En mai 2008, le Groupe directeur interdépartemental d'aide au retour (ILR) a approuvé le financement d'une nouvelle phase du projet.

Ce projet a pour objectif principal de renforcer les mécanismes de retour et le soutien du retour volontaire et dans la dignité des migrants de Bosnie-Herzégovine dans leur pays de provenance. Ce faisant, il contribue indirectement à la prévention de la migration irrégulière. Dans le cadre du projet, l'OIM a mis à disposition des logements, des moyens de transport et une assistance pendant le transit et à l'arrivée des migrants dans le pays de destination. Par ailleurs, elle a offert aux autorités locales différentes prestations destinées à améliorer la maîtrise de la migration irrégulière.

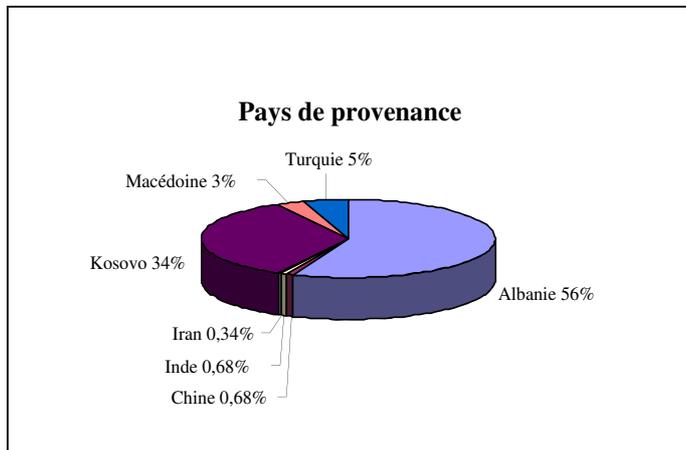
La signature, le 2 septembre 2007, du premier accord formel entre l'OIM et des autorités étatiques a marqué une étape-clé dans la mise en œuvre du projet. La déclaration d'intention (Memorandum of Understanding) convenue avec le Ministère de la sécurité précise les domaines d'activité et les obligations de l'ensemble des parties prenantes.

Sur les 1916 migrants échoués qui ont bénéficié du projet d'aide au retour depuis son lancement en 2001, 1355 ont quitté la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, 249 des 296 migrants qui se sont vus proposer une prestation de conseil au cours de la période allant de décembre 2006 à février 2008 ont finalement profité d'une assistance au retour volontaire. La majorité d'entre eux étaient originaires d'Albanie (166) et du Kosovo (Serbie) (101) et, dans une moindre mesure, de Turquie et de Macédoine. Près de 53% des participants au programme étaient arrivés illégalement par l'intermédiaire d'organisations de passeurs. Il est frappant de constater que 23% d'entre eux sont des mineurs non accompagnés.

Une grande partie des personnes interrogées (174) privilégient l'Italie comme pays de destination, d'autres lui préférant l'Allemagne, la Suisse, la France et la Croatie. A noter par ailleurs que 44 personnes ont simplement indiqué l'UE comme destination cible.

En 2007, 75 personnes – des fonctionnaires de la police aux frontières, du service des affaires étrangères et de la section migration du Ministère de la sécurité – ont été formées dans le cadre de 4 cours de formation continue en gestion des migrations organisés au sein des autorités gouvernementales. Les modules étaient consacrés, entre autres, à une

présentation des activités de l'OIM, à des explications sur le programme d'aide au retour « Assisted Voluntary Return for Stranded Irregular Migrants in Bosnia and Herzegovina » (concept, déroulement et avantages), à une analyse de la situation régionale et aux grands principes internationaux de droits de l'homme.



5. Exemples concrets de retours

Exemple d'un migrant ayant bénéficié du Projet « Stranded Migrants » Maroc

OIM Maroc

P. vit actuellement à Wenchi son village d'origine, au Ghana. Il est arrivé au Maroc en 2004 par la frontière d'Oujda et a eu connaissance du projet par son Ambassade. Il a bénéficié du projet au mois de juin 2007 après s'être adressé à l'OIM Rabat en avril 2007. L'OIM Accra lui a financé dans un premier temps 80% du montant destiné à son activité de réinsertion, à savoir un atelier de fabrication d'accessoires de voiture. Un métier que P. exerçait avant son arrivée au Maroc. Puis il a reçu les 20% restant.

Exemples de migrants ayant bénéficié du Projet « Stranded Migrants » Libye

OIM Libye

En 2002, Monsieur C. a quitté Accra avec deux amis en direction de l'Europe via le Niger et la Libye, l'itinéraire emprunté chaque année par des milliers de leurs compatriotes. A leur arrivée à la frontière libyenne, ils ont dû faire face à une série de problèmes. Après que la police libyenne a intercepté le

le véhicule des passeurs, ses occupants ont été envoyés dans le désert. Trois jours durant, privés de nourriture, ils ont suivi les traces laissées dans le sable par des véhicules, avec pour conséquence que l'un des amis de Monsieur C. est mort de soif et de faim. Lorsqu'il a finalement atteint la ville de Sabah, Monsieur C. a travaillé en tant que charpentier pendant deux mois, afin de gagner de l'argent et de pouvoir financer la suite de son voyage vers Tripoli. Une fois arrivé dans la capitale, il a assuré sa subsistance en travaillant comme gardien et en acceptant un deuxième emploi dans une station de lavage de voitures, dans le but de disposer des fonds requis par le passeur assurant son transfert vers l'Italie.



En 2005, alors que la planification de la poursuite de son voyage était presque achevée, son employeur a retenu le dernier salaire, ce qui l'a empêché de

verser la dernière tranche de financement. Plus tard, cet incident s'est avéré une bénédiction, puisque le bateau sur lequel il aurait dû embarquer pour l'Italie a fait naufrage. En apprenant la nouvelle, sa mère et sa femme restées à Accra lui ont demandé de renoncer à son voyage.

Monsieur C. s'est retrouvé sans argent et sans document, jusqu'au moment où il a entendu parler du projet de l'OIM destiné à favoriser l'aide au retour volontaire et la réintégration. Il est rentré chez lui et a investi l'aide à la réintégration dans la remise en état de son ancien véhicule de livraison. Aujourd'hui, il s'en sert pour faire des livraisons dans sa ville et gagne environ 250 USD par mois.

Monsieur Y. a quitté le Ghana en septembre 2002 et est arrivé clandestinement en Libye au terme d'un périple de deux semaines à travers le Niger et le Sahara. Après avoir traversé le Niger, il a pris contact avec un passeur à Dirkou. A l'arrivée en Libye de Monsieur Y. et d'autres migrants, le passeur les a confiés à un « guide » qui, selon ses dires, connaissait la région et se chargerait de les conduire à Gatroum. Le « guide » et ses complices ont dérobé l'ensemble des biens, vêtements compris, des 35 personnes qui formaient le groupe. Heureusement, un routier libyen s'est arrêté à leur niveau quelques heures plus tard ;

après leur avoir donné à boire et à manger, il les a acheminés jusqu'à Gatroum.



Monsieur Y. y a travaillé pendant quelques semaines, afin de réunir les fonds nécessaires à la poursuite de son voyage vers Sabah et Benghazi. A Benghazi, il a travaillé en tant que charpentier et

ferblantier, et a exercé divers autres emplois afin de pouvoir s'acquitter des coûts de la traversée de la Méditerranée. Cinq ans après son arrivée à Benghazi, il a appris que certaines personnes retournaient dans leur pays d'origine avec l'aide de l'OIM. Il décide alors de retourner lui aussi dans son pays. Dans le cadre de l'aide à la réintégration, il obtient des semences, de l'engrais et se voit offrir la possibilité de louer un tracteur. Il devrait pouvoir faire sa première récolte de manioc au cours de l'été 2008.

Les sites de la Section Aide au retour et de l'OIM Berne proposent d'autres récits concrets de migrants qui ont bénéficié d'une aide au retour : magasin de cosmétique au Cameroun, agriculture au Kosovo et entreprise de taxi au Niger.

4. Divers

What's new

Pages de web de l'aide structurelle et de PiM

Les pages web consacrées à l'aide structurelle et à la prévention de la migration irrégulière de la Section Aide au retour et de l'OIM Berne ont fait peau neuve :

ODM :

<http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/strukturhilfe.html>

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/ill egale_migration/pim.html

OIM :

<http://www.ch.iom.int/fr/aktivitaeten/strukturhilfe.html>

<http://www.ch.iom.int/fr/aktivitaeten/weitere-taetigkeitsfelder/prevention-de-la-migration-irreguliere-pim.html>

Programme d'aide au retour en Irak - extensions des prestations

Le programme d'aide au retour provisoire destiné aux ressortissants irakiens a été lancé en juillet 2003 après qu'une cinquantaine de personnes d'origine irakienne se sont inscrites en vue d'un retour volontaire dans leur pays d'origine auprès des services-conseils cantonaux en vue du retour entre janvier et juin 2003. Pour répondre à ce souhait tant sur le plan organisationnel que financier, l'ODM, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a mis sur pied un programme provisoire de soutien au retour volontaire en Irak.



الله أكبر



Le programme prévoyait les prestations suivantes : un conseil en vue du retour dans les cantons, l'organisation du départ, une aide au transit par l'OIM

et une aide au retour financière à hauteur d'USD 2000 par adulte et d'USD 1000 par mineur, qui était versée aux intéressés par swissREPAT le jour du départ. A ce jour, 520 personnes au total ont profité de ce programme, la plupart d'entre elles étant retournées dans le nord de l'Irak.

Début 2008, l'équipe de projet Irak, qui se compose de membres de l'ODM, de l'OIM, de la DDC ainsi que du conseiller en vue du retour du canton de Glaris, Nawzad Kareem, a élaboré un nouveau concept pour le programme d'aide au retour en Irak prévoyant une augmentation des prestations financières d'aide au retour, la possibilité de réaliser des projets de réintégration sur place ainsi qu'un suivi et une aide à la réintégration des personnes concernées en Irak assurés par l'OIM. Le nouveau concept a été présenté au Groupe directeur interdépartemental d'aide au retour (ILR) en mai 2008, qui l'a approuvé.

Les cantons ont été informés des nouvelles prestations offertes dans le cadre du programme d'aide au retour en Irak début juillet 2008 au moyen de circulaires. Désormais, les participants au programme touchent une aide initiale forfaitaire d'un montant de CHF 1000 par adulte et de CHF 500 par mineur. Ils ont par ailleurs la possibilité de soumettre à l'ODM des propositions en vue de la mise en œuvre de projets de réintégration jusqu'à concurrence de CHF 5000. Le programme d'aide au retour en Irak s'étend de juillet 2008 à fin juin 2010.

Fabio Pisanello de l'ODM et Sylvie Heuschmann de l'OIM se tiennent à votre disposition pour toute question y relative.

EAS Kosovo

Lancée en juin 2008, la nouvelle phase du programme « Employment Assistance Service Programm (EAS) » conduit au Kosovo se poursuivra jusqu'à fin mai 2010. Comme jusqu'à présent, ce programme, qui est financé par la Section Aide au retour de l'Office fédéral des migrations et mis en œuvre par l'OIM, en collaboration avec la DDC, entend favoriser la réintégration professionnelle des personnes quittant la Suisse pour retourner dans leur pays ainsi que celle des membres de leurs communautés au Kosovo. Dans le même temps, le programme vise à renforcer les institutions publiques locales, l'objectif étant de transférer la responsabilité des prestations offertes dans le cadre du programme en grande partie aux autorités locales d'ici à 2010. Pour tout complément d'information sur les prestations du programme et sur les conditions de participation, vous pouvez vous adresser à tout moment à la Section Aide au retour et l'OIM Berne.

Manifestations

Une séance de formation et d'information consacrée à la prévention de la migration irrégulière sera organisée sur une demi-journée à l'ODM le 15 octobre 2008. Les informations y relatives seront communiquées en temps utile par l'Etat-major Information et Communication.

Du 22 au 23 octobre 2008 aura lieu à Berne une formation sur le thème « Informations sur la réintégration dans les pays d'origine ». Cette formation a pour but la transmission d'informations générales sur 4 pays (Irak, Nigéria, Géorgie et Kosovo) ainsi que des explications ciblées concernant le déroulement de la réintégration dans ces mêmes pays. Ce séminaire de deux jours, organisé par l'OIM Berne, s'adresse aux conseillers et conseillères en vue du retour des cantons ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices de l'OIM REZ (ODM).

En décembre 2008 auront lieu à Bamako les représentations de la pièce de théâtre "Le pays où l'on fabrique l'argent", sur la migration entre le Mali et la Suisse.

Du 25 août au 8 octobre 2008 aura lieu à Berne une série de conférences sur le thème de « la migration en Suisse, défi ou chance ». La manifestation sera organisée par l'association d'Amérique latine-Suisse (ALAS). Plus d'informations sur www.alasberna.org.

Impressum

Redaction:	Saskia Schenker, ODM Miriam Martin, OIM
Layout:	Fabio Pisanello, ODM
Collaboration:	Erika Laubacher, OIM Thomas Lory, ODM
Contact:	ODM: 031 325 11 11 OIM: 031 350 82 11
E-Mail:	info@bfm.admin.ch bern@iom.int
Internet:	www.ch.iom.int www.bfm.admin.ch